



Editorial

En ce mois d'avril 2013, nous avons la chance d'interviewer Monsieur Philippe BILGER, qui a été juge d'instruction et avocat général. Il a eu la gentillesse de répondre à nos questions, qui portent sur l'un des cœurs de métier de Parthenia : le risque pénal entreprise. Nous le remercions vivement pour l'acuité professionnelle de ses propos, mais aussi pour leurs profondeurs qui mettent au premier plan des qualités essentielles, une exigence pour nos valeurs de base et une tolérance circonstanciée.

La fameuse balance de la justice a, de toute évidence, trouvé sa référence, réjouissons-nous !

Autre sujet : le **Forum des Compétences**, qui regroupe depuis 1991, les experts en sécurité des systèmes d'information et en continuité d'activité de la banque, de la finance et des assurances.

Il érige le sujet au rang de culture d'entreprise, gommant ainsi toute défiance ou concurrence entre ces sociétés, une démarche d'intérêt général.

François Beauchêne

Deux questions à ...

Philippe BILGER

Magistrat honoraire

Président de l'Institut de la parole

Son blog "*justice au singulier*" : <http://www.philippebilger.com/>

Son dernier livre: *La France en miettes*, publié chez Fayard, le 17 avril 2013



La réforme de la garde à vue du 14 avril 2011 contient-elle en germe une évolution de notre droit vers un respect plus strict du contradictoire ?

La réforme de la garde à vue a été rendue obligatoire par la décision du Conseil Constitutionnel, en date du 30 juillet 2010, soucieux d'une protection accrue des droits de la défense.

La loi du 14 avril 2011, avec d'autres modifications, a surtout autorisé la présence de l'avocat auprès de son client durant toute la durée de la garde à vue, mesure qui ne pourra être prise que pour les infractions punies d'emprisonnement.

Je ne méconnaissais pas le bouleversement procédural qui a été causé par cette disposition réclamée depuis longtemps par le barreau et l'inquiétude qu'elle a suscitée au sein de la police. En effet, il n'était pas évident, pour les fonctionnaires en charge des enquêtes, d'accepter de gaîté d'esprit une telle nouveauté qui leur apparaissait clairement comme la manifestation d'une méfiance.

Pourtant, à bien y réfléchir, force a été de devoir admettre que, loin de représenter une entrave, la présence de l'avocat est apparue à l'usage, selon moi, comme la validation du travail policier sans doute beaucoup moins contesté devant les tribunaux correctionnels et les cours d'assises qu'il l'était auparavant.

En même temps, même si l'on peut regretter que la procédure pénale française offre les mêmes droits aux malfaiteurs confirmés et aux néophytes de la garde à vue, je demeure très attentif au soutien et à la chaleur humaine que l'avocat, quel qu'il soit, apportera à tout mis en cause, quels que soient les soupçons pesant sur lui. Les chefs d'entreprise, les dirigeants de société, moins habitués à cette épreuve dure, forcément difficile, sauront, plus que d'autres, apprécier cette proximité rassurante.

Quand une telle avancée législative se produit, tout retour en arrière est inconcevable et l'avenir riche d'autres garanties aujourd'hui souhaitées par des avocats toujours en quête d'un état de droit conforme à leurs désirs.

Depuis environ un an, les entreprises constatent un recours quasi-systématique à la «double perquisition» : au domicile du cadre dirigeant et simultanément dans les locaux professionnels, quelque soit le domaine juridique, est-ce une façon déguisée pour contrer, en partie, les effets de la réforme de la garde à vue sur le plan psychologique ?

La pratique de la double perquisition, qui consiste à procéder dans le même mouvement à une visite et à une fouille du domicile et des locaux sociaux, me semble évidemment mise en œuvre pour des motifs d'efficacité et de fiabilité de l'enquête, pour éviter aussi une déperdition possible des indices ou des preuves entre le privé ou le professionnel.

Cette rapidité qui va susciter sans doute, par sa précipitation voulue, un tournis, une confusion et un trouble chez le gardé à vue, pourra fragiliser celui-ci, surtout parce que dirigeant, chef d'entreprise, étranger au processus policier, il sera plus sensible à la technique et à la contrainte des enquêteurs que l'ordinaire des délinquants.

Il faut comprendre que l'état de droit ne devrait pas être perçu -c'est une opinion personnelle- comme la seule sauvegarde des transgresseurs soupçonnés mais relever d'une défense sociale qui saurait équilibrer les exigences de sûreté et de protection publiques d'un côté et les droits de ceux qui y portent atteinte.



Wilfrid GHIDALIA
Secrétaire général



Le Forum des Compétences : un cercle d'échanges entre banques et assurances dans les domaines de la Sécurité des Systèmes d'Information, des Plans de Continuité d'Activité et des risques opérationnels.

Le Forum des compétences permet à ses membres de se doter des moyens pour mener, en toute confiance, une réflexion sur la protection et la valorisation de l'information. A ce titre, il est un vecteur essentiel de rapprochement entre les acteurs de ces concepts, dans le monde des établissements de crédit, des entreprises d'investissements et des sociétés d'assurances.

Les autorités françaises (*Banque de France* et *Autorité de Contrôle Prudentiel*) ont adopté, depuis l'écriture des livres blancs, auxquels le *Forum des Compétences* a contribué d'une façon significative, une approche ouverte et d'émulation, vis-à-vis des établissements financiers, en assurant un réel partenariat entre les acteurs concernés, notamment au sein d'une structure idoine : **le Forum des Compétences**.

Compétence, communication, déontologie, garantissent la cohérence nécessaire pour atteindre ces objectifs. Le Forum offre, en effet, un cadre unique qui permet à tous de travailler en toute confidentialité et en confiance. Ainsi, des entreprises intervenant dans le même secteur d'activité, acceptent de réfléchir ensemble afin de fixer des principes efficaces et communs.

Claude BEBEAR le décline à l'envie : «**il faut jouer en équipe**»...

Forum des Compétences - 15 rue Taitbout - 75009 PARIS

Tél : 01 48 01 69 69 - Télécopie : 01 48 01 69 68

Courriel : forum@forum-des-compétences.org

Site et références : <http://www.forum-des-compétences.org/>

Au fil des ans, Parthenia est devenue la référence dans le domaine de la gestion du risque pénal entreprise : garde à vue, perquisition, délégations de pouvoir.

Retour d'expériences, mises en situations, plus vraies que nature, accompagnement de vos collaborateurs, de l'accueil à la cellule de crise : implication de l'ensemble des cadres dirigeants, Décideurs, Juristes, RH, et...
Communication, externe mais surtout interne.

Une solution sur mesure, adaptée à vos besoins.

Nos interventions sont uniques au monde.

La rançon du succès !

Parthénews

Formation garde à vue : nos idées ont du talent et certains nous imitent, au point de reprendre, mot pour mot, nos présentations.

Dès lors que nous sommes copiés, nous ne pouvons que nous en féliciter, surtout par des organismes ayant pignon sur rue. Entre l'appellation d'origine contrôlée : Parthenia, ses partenaires officiels et les ersatz, à vous de choisir... Heureusement, nous avons protégé nos autres prestations sur la gestion du risque pénal.

Autre risque :

La grève avec occupation et/ou séquestration. Parthenia a enfin finalisé son offre et vous pourrez en prendre connaissance le mois prochain, **sur notre nouveau site internet**, tout comme la gestion du risque pénal, nos prestations sont pratiques et pragmatiques, avec des mises en situations réelles. **Vivre une situation de crise pour mieux la vivre** et simplement vous apporter des solutions.

Retrouvez nos lettres d'information : http://www.parthenia.fr/Lettre_info.html

Et les interviews de : **Claude Bébéar (AXA)**, **Claire Dorland-Clauzel (Michelin, membre du COMEX)**, **Eric Surdej (Président LG Europe)**, **Jean François Roubaud (Président CGPME)**, **François Drouin (Président Oséo)**, **Hervé Novelli (Secrétaire d'état aux PME)**, **Chantal Brunel (Députée de Seine et Marne)**, **Frédéric Oudéa (Président Société Générale)**, **Stéphane Brousse (MEDEF)**, **Jean-Luc Hees (Président Radio France)**, **André Renaudin (Président AG2R La Mondiale)**, **Clotilde Bouchet (DAF AXA IM)**, **Hervé Ladsous (Ambassadeur de France en Chine)**, **Jocelyn Jarnier (Président 6:am)**, **Laurence Parisot (Présidente du MEDEF)**, **Jean-Marie Le Goff (DRH Partner Ré)**, **Abraham Lincoln (Président des Etats Unis)**, **Denis Kessler (Président de la SCOR)**, **Daniele Gatti (Maestro et Directeur musical de l'Orchestre National de France)**, **Philippe Maximin (DGA Courcelles Prévoyance)** et **Philippe Bilger (Magistrat honoraire)**.